

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 OCTOBRE 2006

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le mercredi 11 octobre 2006 à 9h30 dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de Monsieur Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS :

- M. Marcel HAMEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Gilbert MENARD, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Jean-Michel BOLLE, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- M. Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- M. Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Mme Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- M. Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- M. Christian CANONNE, Conseiller Général de Loire-Atlantique

ETAIT EXCUSE :

- M. Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire-Atlantique

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- M. Michel ALLANIC, Directeur I.A.V.
- Mme Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- M. Jean-Claude POTTIER, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

Conseil d'administration

du 11/10/2006

II-Questions budgétaires et financières

9 – Budget Principal : Affectation du résultat 2005

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes de l'exercice 2005 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un déficit d'exécution de la section d'investissement de : 507.915, 12 €
- Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de : 1.229.443,08 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 1.736.313,57 €
- En recettes pour un montant de : 3.524.003,92 €

Enfin, il convient, conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 3 février 2006, de reprendre les résultats de clôture du budget annexe SAGE 2005 pour les montants suivants :

- Section de fonctionnement : déficit d'exécution de 762.36 €
- Section d'investissement : excédent de 762.36 €

Les résultats corrigés pour l'exercice 2005 du budget principal s'élèvent donc à :

- Déficit d'exécution de la section d'investissement : 507 152.76 €
- Excédent de la section de fonctionnement : 1 228 680.72 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2005 corrigé du résultat du budget annexe SAGE, d'une part en réserve, et d'autre part en excédent de fonctionnement reporté, pour les montants suivants :

- Compte 1068 : excédent capitalisé : 507.152,76 €
- Compte 002 : excédent reporté : 721.527,96 €

Pour Extrait Conforme
LE PRÉSIDENT

Yvon MAHE

